

» descendans. Les Egyptiens même, que  
 » les Israélites venoient de quitter, loin de  
 » pécher par omission, se livroient à des  
 » excès qu'il convenoit de réprimer; il ne  
 » falloit donc que des préceptes négatifs.»

L'auteur prévient ensuite l'objection qu'on  
 pourroit faire de l'impureté légale qui résul-  
 toit de l'attouchement des cadavres, & du soin  
 que Moÿse a paru prendre pour qu'on ne  
 portât pas trop loin l'attention pour les  
 morts. » Il paroît assez qu'indépendamment  
 » d'une pureté extérieure, représentative  
 » de l'intérieure, Moÿse, par ces loix pro-  
 » hibitives, a voulu d'abord détourner les  
 » Hébreux des dépenses & du tems inuti-  
 » lement employés à embaumer intérieure-  
 » ment une multitude d'hommes & même  
 » d'animaux, à la maniere des Egyptiens  
 » leurs anciens maîtres, puis leurs voisins;  
 » en deuxième lieu, de prévenir la super-  
 » stition & l'idolâtrie qui se glissent aisément  
 » dans l'espece de culte rendu aux ancê-  
 » tres. Cette piété, pour ne pas devenir  
 » une impiété, devoit donc être réduite &  
 » avoir ses bornes. Il paroît de plus que  
 » les Egyptiens croyoient favoriser la ré-  
 » surrection future des morts, par les em-  
 » baumemens & les demeures éternelles  
 » qu'ils leur préparoient: ne pouvant les  
 » faire vivre, ils les faisoient durer; en  
 » attendant, à ce qu'il semble, non de  
 » Dieu, mais de la nature, un grande ré-  
 » volution, laquelle, selon eux, devoit  
 » tout rétablir dans le premier état des  
 » choses.»

Dans la maniere dont M. T. discute cet  
 objet, on découvre par-tout un écrivain